

Charte de Fonctionnement Atelier Vélo Participatif Cour'selles Répare



Le SYNDICAT des INITIATIVES de COURCELLES-CHAUSSY (SICC) a mis en place un atelier associatif participatif de réparation de vélos appelé “COUR’SSELLES REPARE”. Son but est de favoriser la pratique du vélo par l’échange de savoir-faire autour de la mécanique vélo et le réemploi de pièces de vélo inutilisées.

Participatif, cet atelier vélo fonctionne par l’implication et l’entraide actives et mutuelles de ses membres entourés par des animateurs bénévoles.

Géré par le SICC, son organisation et sa gestion dépendent de ses animateurs et membres, responsables à part égale de son fonctionnement.

Il propose la mise à disposition d’outillage ainsi que l’expérience de ses animateurs et de ses membres pour aider à mieux connaître, entretenir et réparer son vélo.

Est membre de l’atelier vélo, tout adhérent(e) majeur(e) du SICC, dont la cotisation annuelle est à jour. Il est possible d’adhérer au Syndicat aux heures d’ouverture de l’atelier vélo ou du bureau, ainsi que via le site internet du SICC.

Pour que l’atelier vélo fonctionne correctement, **les règles sont très simples** :

- Etre adhérent(e) majeur(e) du SICC. Les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés d’un parent adhérent.
- Se présenter à l’accueil de l’atelier avant toute utilisation du matériel (deux postes de travail maxi). Il est conseillé de prendre rendez-vous par téléphone au 03 87 64 13 43 (en dehors des heures d’ouverture de l’atelier, possibilité de laisser un message).
- Réparer son vélo et aider à réparer celui des autres, en présence d’un ou deux animateurs.
- Respecter les locaux, le matériel, ainsi que les horaires d’ouverture et de fermeture de l’atelier.
- Remettre les outils à leur place après utilisation.
- Trier les déchets dans les poubelles appropriées.
- Participer autant que possible au rangement et à l’entretien de l’atelier.
- Ne pas utiliser les services de l’association à des fins commerciales.

Un diagnostic de l'état du vélo pourra être effectué par les animateurs, avant de conseiller une intervention, avec accord de l'intéressé(e).

L'achat de composants neufs (chaîne, pneus...) nécessaires à la réparation d'un vélo sera facturé au prix coûtant. Le propriétaire peut toutefois se charger de l'achat lui-même.

Les animateurs et les adhérents concernés par une réparation participent ensemble à la remise en état du vélo.

L'association décline toute responsabilité en cas de problème pouvant être imputé aux réparations effectuées dans ses locaux.

Cette charte est une base de fonctionnement de l'atelier.

En y adhérant, chaque membre s'engage à respecter les règles en vigueur pour le bien de tou(te)s.

Jours et horaires de l'atelier vélo : **1er et 3e samedi de chaque mois de 14h à 18h en été et de 14h à 17h en hiver.**

Présence maximum de 4 personnes dans l'atelier.

Nota bene : Toute personne non-adhérente au Syndicat des Initiatives n'est pas autorisée à pénétrer dans l'atelier vélo.

Syndicat des Initiatives
3 Place du Docteur Kiffer
57530 COURCELLES-CHAUSSY - FRANCE
Tél. : +33(0)3 87 64 13 43
Site : www.courcelleschaussy-tourisme.fr
Adresse mail : contact@courcelleschaussy-tourisme.fr

Heures d'ouverture du Syndicat des Initiatives :
mardi matin et jeudi matin de 9h 00 à 12h 00

